

Grille tarifaire Occupation ponctuelle des salles par un particulier ou une association pour une manifestation d'1 à 3 jours.		Maison Pour Tous		Salle Louis Duger		Supplément pour Cuisine
		Eté*	Hiver**	Eté*	Hiver**	
Redevance	Igonais	100 €	130 €	200 €	320 €	40 €
	Extérieurs	300 €	330€	600 €	640€	40 €
	Associations igonaises pour une manifestation publique	Gratuité		Gratuité		Gratuité
Caution		1 000 €				

* Eté : mars à octobre inclus / ** Hiver : novembre à avril inclus



Le responsable de la salle se réserve le droit de vérifier que le bénéficiaire de la mise à disposition est bien la personne déclarée responsable de la réservation.

Pour bénéficier du tarif préférentiel réservé aux igonais, l'évènement fêté doit concerner directement la personne domiciliée sur la commune. La famille (sauf père et mère) et les amis n'en sont pas bénéficiaires. En cas de fraude caractérisée (ex: location par un igonais pour le compte d'une personne extérieure), le prix sera celui fixé pour les personnes domiciliées hors commune.

Conditions d'occupation :

Une convention d'occupation sera signée le jour de l'état des lieux.

Le règlement de la redevance s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public à remettre au responsable de la gestion de la salle le jour de l'état des lieux d'entrée.

Le chèque de caution est à remettre lors de la réservation.

Une attestation d'assurance civile spécifiant les dates d'occupation des locaux devra être obligatoirement fournie le jour de l'état des lieux d'entrée

Coordonnées du Responsable de la réservation :

Association :

NOM Prénom :

Adresse :

Email : Téléphone :

Objet de la manifestation :

Nombre de participants :

Date(s) et horaires précis (installation et ménage compris):

A partir du (date et heure) :

Jusqu'au (date et heure) :

Salle demandée : Salle Louis Duger Maison Pour Tous Cuisine

Date de la demande :

Signature du demandeur

Partie réservée à l'administration

Demande : validée / rejetée

(visa du responsable)